



---

**Nombre de  
membres en  
exercice:** 10

**Présents :** 8

**Votants:** 8

**Séance du 11 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le onze juin l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Henri SANNIER, Jean-Luc BOURGOIS, Catherine RAVEL, Gérard DELABROYE, Fanny COURTOIS, Valérie FLICOURT, Daniel BLONDEL, Marjorie DESAINTPAUL

**Représentés:**

**Excuses:** Dominique CARBONNEL, Antoine BROHON

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Marjorie DESAINTPAUL

---

*Le quorum est atteint, M le Maire ouvre la séance. Le compte-rendu de la dernière séance sera présenté lors du prochain conseil.*

*M le Maire informe que suite à la décision du Conseil concernant le dédommagement de la dégradation de la statue, un versement sera fait, probablement au bureau d'aide sociale.*

*Le nettoyage de la structure sera fait en interne.*

**1- Info CABS**

*La benne à déchets verts devrait être retirée fin décembre. Les quatre communes concernées sont à la recherche d'une solution en étudiant la mutualisation des coûts. Des devis sont attendus, il faut empêcher les dépôts sauvages.*

*Un courrier reçu de la Cabs concernant les retraits des déchets « amiante » démontre sa volonté de s'inscrire dans ce projet.*

*La subvention solidarités rurales a été actée. Elle est réservée aux petites communes, soit environ 25 à 30 collectivités dans les domaines de la biodiversité et de l'environnement. M le Maire propose de l'attribuer au moulin et de rédiger un courrier.*

**2- Village d'avenir**

*Deux projets ont été retenus : la réfection du pont et celle du château.*

*Concernant le pont, l'ingénierie est subventionnée entièrement. Sa restauration pourrait être subventionnée à hauteur de 90%.*

*Pour le château, il faudra probablement attendre 2025 pour lancer la phase de consolidation et le début de la reconstruction. Le montant s'élève à 280 000€, subventionnés à hauteur de 80% par la DRAC, le Département et la Région. Il manque 20%, qui pourraient être financés par la fondation du patrimoine, la fondation Bern et la commune.*

### 3- Renouveaulement du parc éolien

*M le Maire informe qu'il est intervenu auprès de Mme la Sous-Préfète pour faire avancer le traitement du dossier et du porté à connaissance, déposé en juillet 2023. Elle se dit très favorable au renouvellement du parc éolien et appuie le projet par un courrier adressé à M le Préfet.*

### 4- Travaux de voirie

*M le Maire évoque la demande de la Cabs de confirmer la couche de roulement de la rue du 8 mai. A priori, le projet est réalisable, 2 137€ resteraient à charge pour la commune.*

*L'enveloppe voirie de la commune à la Cabs ne sera pas abondée cette année.*

*Les devis sont étudiés pour la réfection des trottoirs route du Val de Somme.*

### 5- Point convention château

*M le Maire donne la parole à M Blondel qui précise que certains points de la convention sont rectifiés, après accord du Conseil. Le délai de fin de convention suite à une éventuelle dénonciation sera porté à une année.*

*Il est évoqué le problème récurrent de la présence de groupes dans les locaux de la salle des fêtes le vendredi après-midi alors que celle-ci est louée. Plusieurs remarques ont été faites à ce sujet suite aux locations. Il est proposé de préciser sur la convention l'utilisation éventuelle des locaux du lundi au jeudi soir.*

*Il est rappelé que le vestiaire de l'ancien stade doit être mis en conformité par l'Arche, la commune s'engageant à financer les matériaux. Le conseil souhaite que le*

dépôt du dossier d'urbanisme doit être fait avant fin juin 2024 et que les travaux soient effectués avant fin avril 2025.

Il est évoqué le problème des poubelles trop petites, il serait souhaitable de demander de plus grands conteneurs.

#### 6- Analyse financière 2023

M le Maire rappelle qu'il a été convié à une réunion à la Sous-Préfecture pour faire le point sur la situation financière de la commune. Le sujet abordé principalement est le fonds de roulement, à priori insuffisant. Il couvre 4 à 5 mois de dépenses, alors que le budget s'étale sur une année.

M le Maire précise qu'il a mis en avant les retours sur investissement des projets réalisés, qui ont fait l'objet de félicitations de la part des acteurs présents.

Une des solutions consisterait à diminuer les dépenses de fonctionnement. Le bien sans maître serait également un bon recours.

M Blondel précise la possibilité de vente d'un bien enclavé appartenant à la commune.

#### 7- Aménagement pâture rue du pont

M le Maire présente deux devis sensiblement identiques. Une précision sera demandée à l'un d'entre eux. Pour montant approximatif, le choix du prestataire s'oriente vers l'entreprise Tellier, du fait de son délai d'intervention plus court.

Le fauchage sera réalisé.

La consolidation de la clôture est à l'étude avant l'arrivée des chevaux. Un devis est à élaborer.

#### 8- Perspectives vignes

Le vigneron interviendra la semaine prochaine afin d'apporter ses conseils. La vigne a subi une grosse attaque de limaces et escargots, qui semble résolue.

Il convient de désherber à la binette, et les piquets doivent être installés.

Les agents procéderont à l'installation de barrières pour sécuriser l'espace ruches.

M Blondel rappelle qu'il souhaite qu'un budget prévisionnel soit élaboré afin de mieux appréhender le coût des vignes et du belvédère. Une commission se réunira.

## 9- Compétence publicité locale extérieure

Objet: Compétence police de publicité - DE\_2024\_045

M le Maire rappelle que depuis le 1er janvier et jusqu'au 30 juin, les maires sont seuls compétents en matière de police de la publicité. A l'issue de cette période, l'instruction des demandes d'autorisations (du dépôt au contrôle) pourra être transférée à la CABS.

L'article 17 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, dite "Climat et résilience", précise qu'il revient à la commune de se manifester auprès de l'EPCI compétent pour lui signifier son opposition au transfert de la compétence en matière de police de la publicité au-delà du 30 juin 2024.

Aussi, M le Président de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme souhaite connaître la position des communes en matière de police de publicité par l'EPCI.

M le Maire demande au Conseil de se positionner sur le transfert de compétence de la police de la publicité et de voter pour ou contre ce transfert.

Après en avoir délibéré

Le conseil s'oppose au transfert de compétence de la police de la publicité.

## 10- Remplacement agent

Création emploi non permanent accroissement saisonnier DE 2024\_046

<p><b>DELIBERATION PONCTUELLE</b> <b>PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT</b> <b>POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A</b> <b>UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE</b> <b>(en application de l'article L.332-23-2° du code général de la fonction publique)</b></p>
---

*Le Conseil Municipal :*

*Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;*

*Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : les entrées et les sorties, le ménage du gîte, les remises et le retour des clefs et de la vaisselle, le ménage de la salle des fêtes.*

*Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :*

**DECIDE**

*la création à compter du 29 juillet 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade de agent d'entretien relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée de service de 46 heures.*

*Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant du 29 juillet 2024 au 24 août 2024 inclus.*

*La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 382 du grade de recrutement.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget.*

*Résultat du vote : Adoptée*

*Votants : 8*

*Pour : 8*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Refus : 0*

### *Questions diverses*

*Il convient de contacter la chambre d'agriculture concernant le bien sans maître pour l'indemnisation des arrières fumures.*

*Le village d'Eaucourt a obtenu une horloge au label des communes à découvrir.*

*M le Maire présente un courrier préparé afin d'envisager la création d'une association fédératrice autour des différents sites d'Eaucourt. Il est proposé de convier les présidents des associations afin de définir des objectifs précis.*

*M Blondel interroge sur la suite de l'écho en lien avec les régularisations d'urbanisme.  
M le Maire adressera un courrier aux personnes concernées.*

*Fin de séance :21h30.*

*Secrétaire de séance,*

*Marjorie Desaintpaul*

*Le Maire,*

*Henri SANNIER*